



Certiphyto

Certificat Individuel professionnel produit phytopharmaceutique

Certificats individuels professionnels produits phytopharmaceutiques pour les utilisateurs professionnels, distributeurs et conseillers

Pour qui : Tous les professionnels exerçant une activité en lien avec les produits phytopharmaceutiques, quel que soit leur statut ou leur secteur d'activité ont l'obligation de détenir le Certiphyto.

Le quel : En fonction de l'activité professionnelle et du niveau de responsabilité, il existe 5 types de certificats individuels :

- Conseil à l'utilisation des produits phytopharmaceutiques
- Mise en vente, vente et distribution à titre gratuit de produits phytopharmaceutiques
- Utilisation des produits phytopharmaceutiques dans la catégorie décideur en entreprise soumise à agrément
- Utilisation des produits phytopharmaceutiques dans la catégorie décideur en entreprise non soumise à agrément
- Utilisation des produits phytopharmaceutiques dans la catégorie opérateur

Objectifs de la formation

- Identifier les risques liés à l'utilisation des produits phytopharmaceutiques sur la santé et l'environnement
- Mettre en place des mesures de prévention et de protection
- Raisonner l'utilisation des produits phytopharmaceutiques et définir une stratégie pour réduire leur utilisation

Modalité de validation

Formation certifiante.

La demande de certificat individuel professionnel

Via le service-public.fr.

La DRAAF dispose d'un délai maximum d'instruction de 2 mois

Certificateur : MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE ET DE LA SOUVERAINETÉ ALIMENTAIRE.

Modalité pédagogique

Présentation théorique en salle

Dates de formation



Sessions possibles toute l'année en fonction du nombre de participants : nous contacter

Public cible

Nos formations sont à destination des agriculteurs, des paysagistes, des salariés de ces entreprises et des collectivités.

Prérequis

A priori aucun, mais il convient d'avoir le bon raisonnement quant à l'utilisation des produits phytopharmaceutiques surtout si vous voulez passer que le test.

Modalité d'évaluation

L'évaluation est basée sur le taux de réussite à un QCM mis en ligne par le ministère de l'agriculture. Votre taux de réussite valide ou non votre certification.

Durée de la Formation

[Voir diagramme](#)



* Formation organisée avec le concours financier de la Région Centre-Val de Loire et de l'Etat dans le cadre du Pacte Régional Investissement pour les Compétences *



Accessibilité aux personnes en situation de handicap



- Salles de cours accessibles aux personnes à mobilité réduite. En entreprise, cela dépend du handicap.
- Présence d'une Référente Handicap dans le centre : Mme SCHNEIDER

Modalité et délais d'accès

Sessions possibles toute l'année en fonction du nombre de participants

Coût de la formation

Exemple de tarif en fonction de votre catégorie de certiphyto

Par test : 100 €

Une heure de formation + test : 125€

La journée de formation : (dégressif suivant le nombre de candidats)

Tarif groupe : (Groupe maximum de 15 personnes)

N'hésitez pas à nous solliciter, nous trouverons une solution.

au 02 48 70 55 15 demander **Isabelle**

Financements et rémunérations possibles par France Travail, par le CPF (Compte Personnel de Formation), en autofinancement, ...

Durée de validité

Chaque certificat a une durée de validité de 5 ans.

Echéances pour le renouvellement de votre certiphyto



Mais attention aux délais pour le renouvellement !!

Indicateurs (Session 2023)

Taux d'appréciation *

100 %

* pourcentage de stagiaires satisfaits et très satisfaits de la formation



Version Mai 2024

Les thèmes abordés

THEME 1 : La réglementation

- le cadre réglementaire
- Agrément et certification (les organismes certificateurs, SRAL, SRFD)
- les principales réglementations :
- Savoir s'informer de l'évolution de la

THEME 2 : Prévention des risques pour la santé

- Connaître les risques liés à l'utilisation des produits phytopharmaceutiques

Les risques toxicologiques liés à l'utilisation de produits phytopharmaceutiques par l'applicateur : Dangers des produits

- Les toxicités aiguës et chroniques
 - Les voies de pénétration et évolution dans l'organisme
 - Les situations d'exposition :
 - Les situations de co-activités sur un chantier

Mesures à prendre pour réduire les risques pour les êtres humains
Simulation de situations ou pratiques de terrain et évaluations des risques (référence MSA)

THEME 3 : Prévention des risques pour l'environnement

- Les Risques pour l'environnement et les principales voies de contamination
- Dangers pour l'environnement : les risques écotoxicologiques

Les impacts sur l'environnement, sur l'eau, le sol et l'air
Les situations d'exposition aux dangers
Les pollutions ponctuelles et diffuses
Les situations à risque

Prévention des risques (études de cas concrets et exercices)

Pratique visant à limiter la dispersion des produits dans l'environnement lors des transports, du stockage, des manipulations et du traitement

Les bonnes pratiques de traitement

THEME 4 : Méthodes et aménagements visant à limiter le recours aux produits phytopharmaceutiques

- Les principales méthodes de lutte
- Les Méthodes et contrôles culturaux :
- La méthode raisonnée (chimique) et Lutte intégrée
- Les techniques de lutte intégrée

Modalité et indications d'évaluation

Evaluation théorique: QCM

Date d'enregistrement de la certification

01-01-2022



👤 Chargée de recrutement

☎ 07 63 74 80 17
02 48 70 55 15

✉ bourges@cfppa.fr

📍 Le Sollier CS18
18570 Le Subdray